

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)
PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS
DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU « AGREE »

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Numéro de l'Avis : AMI n° 020/MINRHE/UCM/AGREE/2025/SC
Numéro du marché : ZR-UCM-509075-CS-INDV
Financement : Banque mondiale Don IDA N° D9890-ZR et Crédit IDA N° 7066-ZR
Services de consultant : Recrutement d'un Consultant individuel assumant la fonction de Spécialiste des mini-réseaux au sein de l'UCM
Date de publication : 16 septembre 2025

Le Gouvernement de la R.D. Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat des « **Services d'un Consultant Individuel assumant la fonction de Spécialiste des mini-réseaux au sein de l'UCM** ».

La République Démocratique du Congo (RDC) a mis en place une politique d'électrification ambitieuse, combinant l'extension de son réseau national et le déploiement de mini-réseaux et de systèmes individuels dans les zones isolées. Un des programmes clés de cette initiative, programme **ESSOR** « Accès à l'Electricité », a été lancé en 2016 avec le soutien du Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni (FCDO, ex-DFID). Son objectif est de concéder à un opérateur privé la gestion de trois réseaux électriques urbains, alimentés par des centrales hybrides, principalement solaires, dans les villes de Gemena, Bumba et Isiro.

Trois contrats de concession ont été signés en 2021 avec les sociétés Moyi Power pour la conception, le financement et l'exploitation de ces réseaux. Après la validation des études de faisabilité technique et économique en janvier 2025, le projet est actuellement en phase de finalisation des études environnementales et sociales et de bouclage financier. Pour accompagner cette étape, un ingénieur indépendant a été recruté pour superviser les études et les travaux, tandis qu'un conseiller en transaction a été embauché pour aider à atteindre le bouclage financier dans les délais.

En complément du programme ESSOR, la RDC a conclu un accord avec la Société Financière Internationale (SFI) en vue de la mise en œuvre du programme **Scaling Minigrids (SMG)**. Ce programme vise à installer des mini-réseaux électriques dans deux ou trois capitales provinciales, notamment Kananga, Mbuji-Mayi et Kabinda, à travers des concessions à des opérateurs privés. Les études de pré-faisabilité sont en cours afin de préparer les dossiers d'appel d'offres pour la sélection des futurs développeurs.

Pour coordonner l'ensemble de ces initiatives, l'Unité de Coordination et de Management des projets (UCM) du ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité procède au recrutement un consultant individuel **Spécialiste des mini-réseaux** afin d'assurer le suivi des projets Moyi Power et SMG et de soutenir, à terme, le programme national de développement des mini-réseaux.

Sous la coordination du Coordonnateur d'UCM et la supervision du Chargé de projet AGREE, le Spécialiste des mini-réseaux aura pour mission de suivre la réalisation des activités des projets Moyi Power et SMG, en conformité avec les clauses des différents contrats conclus ou à conclure (contrat de concession et ses annexes, contrats de service de l'ingénieur indépendant, du conseiller en transaction SMG, avec la firme Odyssey, du Conseiller Juridique SMG et du conseiller en transaction Moyi Power). Il réalise le suivi des activités nécessaires pour mener à bien lesdits projets, en respectant les objectifs de qualité, de coûts et de délais fixés.

Les termes de référence (TDR) détaillés du recrutement et de la mission du Spécialiste des mini-réseaux, qui font partie intégrante du présent avis à manifestation d'intérêt, sont disponibles sur le site web suivant : www.ucmenergie-rdc.com.

L'UCM invite les Consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Être détenteur d'un diplôme d'ingénieur bac + 5 en électricité, en énergies renouvelables ou dans un domaine connexe.
- Justifier d'une expérience avérée d'au moins 5 ans en gestion de projet, en particulier dans le domaine de l'électrification par mini-réseaux à base des sources d'énergies renouvelables
- Disposer d'excellentes compétences en communication et en leadership.
- Avoir la capacité à travailler efficacement avec des équipes multidisciplinaires.
- Sont considérées comme des atouts une connaissance et/ou expérience en ce qui concerne notamment des réseaux autonomes, l'énergie solaire hybride, les normes de qualité et de sécurité liées à l'énergie solaire ainsi que la détention d'une certification PMP
- Avoir une parfaite maîtrise du français (à l'écrit et à l'oral), la maîtrise de la langue anglaise constituera un atout.

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation et le curriculum vitae à jour, les copies de diplômes, attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables, ainsi que la preuve d'inscription au tableau de l'ordre des ingénieurs civil de la RDC « ONICIV » (en cours de validité) pour les ingénieurs civils.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.13, 3.15, et 3.16 du Règlement de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), sixième édition, février 2025, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection agréée pour des Consultants individuels telle que décrite à la section VII, paragraphes 7.36 et 7.37 du Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), sixième édition, février 2025.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) au plus tard le **lundi 06 octobre 2025** et porter clairement la mention : « **AMI n° 020/MINRHE/UCM/AGREE/2025/SC – Recrutement d'un Consultant Individuel assumant la fonction de Spécialiste des mini-réseaux au sein de l'UCM** ».

L'adresse est :

Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources
Hydrauliques et Electricité (UCM)
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)
Concession Zimbali & Gombe River / 2^{ème} étage du bâtiment à usage administratif
Commune de la Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo
E-mail : procurement@ucmenergie-rdc.com

 Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®
Coordonnateur

**Cliquez ici pour télécharger les TDRs -
format PDF**